



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 50747

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation particulièrement dégradée que vit l'enseignement agricole public et sur l'annonce de la suppression de 200 emplois dans l'enseignement agricole public. En plus de la suppression de 88 emplois d'enseignants et de 64 postes administratifs prévue dans le budget 2009 en dépit de la détérioration évidente que cette décision entraînera sur l'offre de formation et les conditions d'accueil, le Gouvernement a décidé de supprimer 200 équivalents temps plein supplémentaires soit près de 300 emplois. Dans toutes les régions, on peut constater les mêmes mesures désastreuses pour l'enseignement agricole public avec des fermetures ou regroupements de classes et plafonnement des effectifs. Sans le rétablissement de ces 200 équivalents temps plein, c'est la survie même du service public d'enseignement agricole qui sera mise en péril. Aussi, elle lui demande de lui indiquer s'il a l'intention d'annuler la suppression des 200 équivalents temps plein d'agents contractuels de l'enseignement agricole public.

Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. C'est l'adaptabilité de l'enseignement agricole qui constitue le gage de son succès, qui se construit année après année, mobilisant l'ensemble de ses partenaires, pour créer un avenir en adéquation toujours plus fine avec l'évolution de la société, de la ruralité, de l'agriculture, avec leurs réalités. Une expertise fine, menée région par région, établissement par établissement, a d'ores et déjà permis de procéder à l'optimisation des moyens alloués à l'enseignement technique agricole. Elle a facilité les redéploiements indispensables des ETP en fonction des modifications de structures, des variations d'effectifs et de l'évolution des formations dispensées, avec le souci constant de maintenir la dynamique et la qualité inhérentes à l'enseignement technique agricole, à ses missions et à ses priorités. La priorité accordée à l'enseignement agricole se traduit par de nouveaux efforts budgétaires consentis, en complément des dotations actuelles. Déjà moins touché que les autres secteurs d'activité du ministère de l'agriculture et de la pêche, en dépit du contexte budgétaire qui rend incontournable la maîtrise des dépenses publiques, l'enseignement agricole public bénéficiera de moyens supplémentaires au titre de la rentrée scolaire 2009. Ainsi, le programme 143 « Enseignement technique agricole » sera-t-il redynamisé par un complément de 132 équivalents temps plein (ETP), entièrement dévolus pour le recrutement et le maintien d'environ 180 professeurs. D'autre part, quelque 90 000 heures supplémentaires augmenteront les dotations dont disposent déjà les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt en leur qualité d'autorités académiques, afin de répondre au mieux aux besoins manifestés au niveau local.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50747

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5222

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6412